

Etat-civil de Tourcoing

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 12 juin. — Jeanne Lejeune, rue du Bocquet, Gustave Bataille, rue Notre Dame. — Jules Delannoy, issue Thion.

Du 13. — Achille Catore, Tilleul. — Marie Beuque, Sentier du moulin. — Jeanne et Marie Massard (jumelles), rue de Lille. — Charles Scheldewart, Croix-Rouge. — Herminie Delplancq, rue de Menin. — Louis Carotte, Tilleul.

DECLARATIONS DE DECES du 12 juin. — Jeanne Piedra, 1 an et 9 mois, rue du Chien Fidèle, 64. — Julie Prouvet, 72 ans et 2 mois, épouse de Auguste Tiberghien, rue Nationale. — Maria Dumetz, 3 mois, rue Blanche Port, 72. — Marie Dumortier, 10 ans et 4 mois, Hôpital civil.

Du 13. — Marguerite Dervaux, 1 an, rue Neuve de Roubaix. — Zoé Leclercq, 11 mois, Grand Plaisir. — Rachel Viennet, 4 mois, Grand vole. — Catherine Hugo, 79 ans et 3 mois, veuve de Guillaume Buisson, rue de la Latte.

Du 14. — Roger Goemaere, 75 ans et 8 mois, veuf de Joseph Lampe, Hôpital Général. — MARIAGES du 12 juin. — Henri-Cornelle Deceux, marchand Mercier 42 ans, et Camille Duquesne, sans profession, 32 ans.

Du 14. — Louis Vandecasteele, tisserand, 21 ans, et Joseph Wesnel, soigneur, 21 ans. — Louis Deloury, 21 ans, et Marie-Louise Elise Deltour, soigneur, 21 ans. — Charles Deque, tisserand, 30 ans, et Cécile Delbergh, ratteuse, 34 ans.

Etat-civil de Wattrelos

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 6 juin. — Emile Giorieux, Sarte. — Jules Lepoutre, Bailleur. — Herminie Barbuens, Place d'Armes. — Henri Gaudin, rue de la République.

Du 8. — Jeanne-Marie-Elise Lecotte, Vieille Place. — Du 10. — Arthur Demure, Petit Tournai. — Du 12. — Louise Dufermont, Vieille place.

DECLARATIONS DE DECES du 6 juin. — Céline-Joseph Lefevre, 44 ans et 3 mois, tisserand, Hôpital. — Du 8. — César-Joseph Dufour, 55 ans, tisserand, rue de la Marine.

Du 10. — Zoé-Dorothée, 5 ans et 2 mois, Bas Chemin. — MARIAGES du 7 juin. — Henri-Joseph Plancart, tisserand, 25 ans, et Irma-Joseph Parent, 31 ans, tisserand. — Désiré-Joseph Lombroetto, 25 ans, ouvrier, et Emma-Marie Debode, 23 ans, journalière.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Emile Putman, 22 ans, dresseur, et Clémence-Sophie Coucke, 21 ans, piquière. — Charles-Louis Vanbelle, 46 ans, tisserand, et Catherine Engelen, 33 ans, journalière.

Convuls funéraires & Obits

Les amis et connaissances de la famille DECOTTIGNES-CHAMBAERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de vouloir assister au CONVOI et SERVICE SOLENNEL, qui auront lieu le jeudi 17 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

Les VIGILES seront chantées le mercredi 16, à 6 heures 1/2, à la maison mortuaire, rue Pavée, 4.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 17 juin 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de M. Alfred-Jean-Charles SCREPEL, époux de dame Claire SCREPEL, décédé à Roubaix, le 14 mai 1880, à l'âge de 46 ans.

Vous êtes ainsi priés d'assister à l'OBIT qui sera célébré par messieurs les membres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, le vendredi 18 courant, à huit heures, en la même église.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le jeudi 17 juin 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de M. Alfred-Jean-Charles SCREPEL, époux de dame Claire SCREPEL, décédé à Roubaix, le 14 mai 1880, à l'âge de 46 ans.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

— BRUXELLES. — On a retiré hier de l'Escaut, à Bruyelles, le cadavre d'un jeune homme dont on n'a pu reconnaître l'identité.

— DIJONHEM. — L'Indépendance belge rapporte que le train express qui quitte Bruxelles pour Verviers à cinq heures quinze minutes du soir, entré dans la première tranchée en avant de Dieghem, lorsqu'un individu, âgé d'une trentaine d'années descendit le talus en courant et vint placer sa tête sur les rails, à peu près à 100 mètres du train.

Le mécanicien, à ce spectacle, siffla aux freins et renversa sa vapeur, mais le train était lancé à toute vitesse, et l'individu allait être broyé, lorsqu'une femme, qui avait assisté à la scène du haut du talus, se précipita et, tirant l'individu par les jambes, l'arracha de la voie une seconde avant l'arrivée de la locomotive.

Le train stoppa. On arrêta l'individu qui fut remis entre les mains de quelques ouvriers employés aux préparations de la route. Les acteurs principaux de ce drame, celui qui voulait se suicider et sa libératrice, étaient pâles et avaient presque perdu connaissance.

— CHATELAIN. — La funeste méprise du pharmacien de Tournai qui a causé la mort de quatre personnes, a failli avoir sa pareille à Châtelet.

Soixante-quinze personnes se trouvaient réunies à un dîner de noces et buvaient gaiement, ne songeant pas au danger qu'elles couraient.

La fête se prolongea fort avant dans la soirée; mais à peine les convives furent-ils rentrés chez eux, qu'une soixantaine d'entre eux furent pris de douleurs très-violentes.

Tous durent garder le lit pendant plusieurs jours et la vie de quatre d'entre eux est encore en danger.

Deux médecins qui ont analysé la nourriture, ont déclaré qu'au lieu de persil la cuisinière avait mis de la ciguë dans le potage.

On a remarqué qu'une jeune fille d'une dizaine d'années, qui avait cependant pris du potage comme tout le monde, n'a pas éprouvé la moindre indisposition. La dose était trop faible pour elle.

— BRUXELLES. — Il y a eu un grand dîner à la cour, hier dimanche, en l'honneur du nouveau ministre de France à Bruxelles, M. Decrais. Le ministre de Belgique à Paris, M. le baron Beyens, qui se trouve à Bruxelles depuis quelques jours, a dû assister à ce dîner. Il avait déjeuné à midi chez le comte de Flandre. M. Georges Reussens, secrétaire de la légation belge au Vatican, qui a passé quelques jours à Bruxelles, retourne, dit-on, aujourd'hui à Rome.

FAITS DIVERS

— On n'a pas encore arrêté le soldat qui a réussi à s'échapper après l'assassinat du malheureux Choudamp, le jardinier de Romainville. Cependant, M. Dubuc, commissaire de police aux Lilas, a entendu dans son enquête un cabaretier, qui a donné le signalement du meurtrier.

C'est un homme âgé d'environ vingt-deux ans, de petite taille, ayant les cheveux blancs et la moustache rouge. Comme ses deux complices, cet individu appartenait

au 23^e de ligne. Ajoutons que les nommés Richard et Le Coroler, les deux soldats arrêtés, avaient, avant leur entrée au service, encouru de nombreuses condamnations pour vol avec violence et vagabondage.

— Le trois mâts *Dossett* capitaine Blondel, du port de Bordeaux, a fait naufrage dans le parcours de Nouméa à Taïti, et s'est perdu corps et biens. Il se trouvait, au moment de sa perdition, dans les parages de ce dernier port.

— M. le ministre de l'intérieur sur l'avis de la commission compétente, a autorisé divers élèves musiciens de l'institution des aveugles de Paris (58 garçons et 18 filles), à se rendre à Londres avec leurs professeurs, sur la demande de M. Richardson Gardner, membre du Parlement anglais, qui s'est chargé de veiller sur cette excursion, autorisée aussi par les familles, préalablement consultées.

— Lundi, le Conseil de révision, présidé par M. Vergniaud, secrétaire général de la préfecture de la Seine, et composé de MM. le général Kampf, Pasquier, conseiller de préfecture, Munier, conseiller général, et Brault, conseiller d'arrondissement, a décidé, sur les conclusions conformes de M. l'intendant militaire Bonnamy, que les Alsaciens-Lorrains devenus Allemands, faite d'option, qui ont été réintégrés, à leur majorité, dans la qualité de Français, en vertu de l'article 18 du code civil, recevront l'application de l'article 9 de la loi du 27 juillet 1872, relatif aux fils d'étrangers nés en France, et seront par suite inscrits sur les contrôles de la réserve de l'armée active comme les jeunes gens de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

Cette décision, ainsi qu'on le sait, est souveraine et par suite sans appel.

— Un assassinat a été commis la nuit dernière entre neuf heures et dix heures du soir dans la rue Fontaine-au-Roi à Paris.

M. Joubert, marchand de vin, a été assassiné par son gendre. Le meurtrier s'est servi de siphons à eau de seltz. Il en a brisé deux sur la crâne de son patron.

Voici dans quelles circonstances ce crime a été découvert :

M. Joubert, qui habite depuis vingt-cinq ans le numéro 62 de la rue Fontaine-au-Roi, y tient un comptoir de marchand de vin, à des habitudes très régulières. Sa maison est fermée chaque soir à onze heures et demie hier, entre neuf et dix heures, les voisins s'étonnèrent de ne pas trouver le débit éclairé comme d'habitude. Le gaz était éteint et l'intérieur de l'établissement était dans l'obscurité. Ils allèrent prévenir la police. Des gardiens de paix vinrent, mais trouvèrent la porte fermée. On pouvait supposer que M. Joubert était sorti et on attendit jusqu'à minuit avant d'ouvrir la porte.

M. Joubert ne rentra pas, les agents firent sauter la serrure et pénétrèrent dans la maison. L'un d'eux, muni d'une bougie, avait ouvert la porte, qui donne accès à l'escalier de la cave. Il aperçut au pied de l'escalier un corps gisant sur le sol. C'était celui de M. Joubert. La tête était littéralement broyée; les os de la face et du crâne avaient été brisés, les yeux étaient sortis de leur orbite. Autour du corps gisaient les débris de deux siphons à eau de seltz, dont le meurtrier s'était servi pour accomplir son crime.

Ce dernier est un garçon de dix-huit ans environ. M. Joubert lui avait donné son compte et il devait quitter son établissement hier soir. Il y est entré depuis un mois seulement.

On a retrouvé sous le billard sa chemise et son gilet tachés de sang. On suppose qu'après avoir fermé la porte et éteint le gaz, il aura assassiné son patron qui se trouvait à cet instant dans la cave.

Le misérable est remonté dans sa chambre, a changé de linge, bouché sa valise et est sorti. A dix heures moins un quart, une personne l'a rencontré dans la rue Fontaine-au-Roi. Comme elle s'étonnait de le voir à cette heure malin d'une valise, il lui répondit :

— Je vais chez un ami chercher du linge. Quelques jours auparavant, il avait déclaré à des voisins qu'il se préparait à partir pour l'Allemagne.

M. Joubert a ouvert d'une grande aisance. Il était peu communicatif et passait pour jouer à la Bourse. On peut présumer que le vol a été le mobile du meurtrier.

Son signalement a été immédiatement envoyé dans toutes les directions.

TRIBUNAUX

Demain s'ouvrent devant la Cour d'assises de Beauvais les débats de l'affaire Estoret, l'assassin du malheureux aliéné Appert, placé sous sa garde.

Choses & Autres

Quand on demandait à un jeune vicomte de la Gomme, qui est bégue, à quoi il passe son temps, il répondit régulièrement : — Je mange mon papa... trinomio!

Les agences : * * * Un jeune homme se présente chez un individu s'installant banquier, et qui avait fait annoncer une place de secrétaire aux milles francs d'appointement et quinze mille de cautionnement. Il étale la somme en billets de Banque.

— Diable, fait l'homme d'affaires, vous êtes donc riche ? — Oui, mais je désire m'occuper.

— L'homme d'affaires réfléchit. — Vous ne pourriez pas me prendre comme valet de chambre ?

Le jeune homme regarde, stupéfait, puis déclinant la physionomie peu rassurante de l'individu : — Je veux bien, mais c'est vous qui, pour ma sécurité, déposerez cinquante mille francs chez mon notaire !

Un trait charmant et qui peint bien la bonhomie de Corot : Il avait un soir accepté à dîner chez un de ses élèves, assez pauvre, qui lui dit : — Vous excuserez ma femme. C'est aujourd'hui vendredi, et elle a fait de la morue.

De la morue ? Comment donc, je l'ai rêvé ! Et Corot témoigna, en la mangeant, tant de satisfaction, que son élève se crut forcé de lui dire : — Si vous l'aimez, venez tous les vendredis.

A partir de ce jour, Corot venait fidèlement le vendredi s'asseoir à la table de son ami.

— De la morue ? Comment donc, je l'ai rêvé ! Elle a oublié de faire de la morue ! Ah ! s'aperçut-il s'écrie Corot s'oubliant, quel bonheur, je ne peux plus souffrir !

NOUVELLES DU MATIN

LE TRAITE ANGLO-FRANÇAIS Paris, 14 juin. La commission sénatoriale des douanes a entendu ce matin les explications de M. de Freycinet et de M. Tirard.

Lecture a été donnée des lettres échangées entre M. Léon Say et lord Granville. MM. de Freycinet et Tirard ne croient pas que ces lettres constituent un engagement au point de vue des négociations.

La commission a décidé de demander à la tribune quel sens et quelle portée le gouvernement attache à l'échange de correspondances qui a eu lieu entre M. Léon Say et lord Granville.

LA QUESTION DE L'AMNISTIE Le centre gauche du Sénat a décidé à une grande majorité que le moment était

inopportun pour régler la question de l'amnistie.

COMMISSION SENATORIALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le Sénat a nommé la commission chargée d'examiner le projet relatif aux titres de capacité pour l'instruction primaire.

Sont élus : MM. Ribier, favorable au projet par 18 voix contre 13 données à M. Brun; Fellein, favorable par 15 voix contre 15 données à M. Wallon; Mathis, favorable par 12 contre 8 données à M. Barbé; Deuzière, favorable, opposé à M. Buffet; Faye, favorable par 15 voix contre 10 données à M. Daguin; Ferrouillat, favorable par 13 voix données à M. de Ravignan; Henry Martin, favorable.

QUESTION A M. FREYCINET La question que la commission des douanes doit adresser à M. de Freycinet, président du Conseil des ministres, sera posée demain.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du Journal Officiel d'aujourd'hui.

Loi portant ouverture au ministre de la guerre de crédits supplémentaires et extraordinaires à l'exercice 1880.

Rapport adressé au Président de la République par le ministre des travaux publics.

Décret créant des tribunaux de première instance à Orléansville et à Mascara.

Décret portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Décret conférant la médaille militaire.

Décret nommant un interprète conducteur de navires à Rouen.

LE VOYAGE DE M. GREVY

Nous croyons savoir que M. le Président de la République, sur les instances des représentants de Seine-et-Marne, a fait espérer qu'il se rendrait peut-être, dans l'après-midi de jeudi ou de vendredi prochain, à Paris, pour visiter le concours régional agricole qui a lieu dans cette ville.

Il est probable que Mlle Grévy accompagnerait M. le Président de la République, qui, dans tous les cas, désirerait voyager dans le plus strict incognito.

M. Jules Grévy a l'intention de visiter cet été nos principaux ports de guerre.

UN BANQUET COMMEMORATIF

Hier soir, à eu lieu au cercle de la Concorde et du Parlement, le banquet anniversaire du cinquantième de la conquête de l'Algérie. M. Pascal Duprat président, assisté de MM. Marcou, Henri Lecomte, Bouteville, députés; de Héridia, conseiller municipal.

M. Pascal Duprat a rappelé que le banquet comptait parmi ses convives le marin Sion, qui, le premier, planta le drapeau français sur le sol de l'Algérie; après lui, M. le général Thibaudier, au nom des amis de la guerre, a porté un toast à MM. Albert Grévy et à Mascara.

Plusieurs autres convives ont ensuite porté divers toasts.

M. CHALLEMEL A LONDRES

M. Challemel-Lacour, ambassadeur de la République française à Londres, a été reçu hier par M. le président de la République.

M. SAY A LONDRES

Selon toute probabilité, M. Léon Say retournera aujourd'hui à Londres pour présenter ses lettres de rappel. M. le président du Sénat sera de retour à Paris vers la fin de la semaine.

PETITE BOURSE DU 14 JUIN

3 1/2, 86 75, 70. — 5 1/2, 120, 119 95. — Italien, 27 95, 88, 87 95. — Turc, 11 35. — Banque ottomane, 548 1/2, 547 50, 548 75. — Egypte 6 0/0, 302 50, 301 87. — Hongrois, 97 3/4, 7 8, 13 1/16. — Russe, 97 7/16. — Oriental, 61 1/16.

Dépêches Télégraphiques

LES OBSÈQUES DU GÉNÉRAL ATYARD Les obsèques du général baron Aymard, gouverneur de Paris, ont été célébrées aujourd'hui, à midi, aux Invalides, avec le cérémonial usuel.

A l'Eglise

Depuis samedi, de nombreux ouvriers travaillaient, jour et nuit, à la décoration de l'église Saint-Louis des Invalides. Leurs efforts ont été couronnés de succès, car, au dire des « vieux de la vieille », il y a longtemps que la chapelle n'avait présenté un aspect plus imposant.

Le portrait Napoléon, qui de la cour à l'honneur donne accès dans l'église, était entièrement décoloré par les draperies noires. Les huit colonnes qui soutiennent le balcon étaient entourées de drap noir franc de blanc.

Un large tapis se déroulait sur les marches du perron.

Dans l'église les tentures étaient alignées contre les murs à la hauteur des tribunes. Au milieu de chaque travée, tombait un couteau à l'initiale du défunt. De dix en dix mètres, étaient disposés des trophées de draperies aux couleurs nationales, alternant avec des palmes vertes.

Tout le long de la nef avaient été placés six lampadaires et six candélabres de cinquante bougies chacun.

Les autres invités avaient pris place sur les banquettes rangées dans la nef principale et dans les bas côtés.

Au premier rang se tenaient les proches parents et les amis du général. Dans le chœur, trois fauteuils. Deux à gauche destinés au gouverneur des Invalides et au représentant du Président de la République; celui de droite, placé sur une estrade était préparé pour S. Em. le cardinal Guibert.

Derrière le maître autel, on avait tendu une croix blanche attachée à une offrande noire au travers de laquelle on apercevait le dôme doré qui surmonte le tombeau de l'empereur.

Les tribunes avaient été réservées pour recevoir les dames de la famille, les membres du corps diplomatique et les invités du président de la République.

L'office La cérémonie religieuse a été célébrée en grande solennité. A onze heures, une première messe fut célébrée par le cardinal Guibert, assisté de six évêques.

Le clergé de la paroisse s'est rendu processionnellement à la chapelle ardente où reposait le général Aymard depuis dimanche, et a récité les prières d'usage.

Le cercueil a été alors porté sous le catafalque.

A midi, au moment où une nouvelle salve d'artillerie retentissait, M. l'abbé de Casan Flayssac, curé, assisté de MM. Grateau et Mézière, est monté à l'autel et a chanté la messe.

Pendant tout le temps que dura l'office, la garde républicaine, dirigée par M. Sellérick, à l'exception des morceaux funèbres de son répertoire.

S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, assisté de Mgr Richard, son coadjuteur et de MM. Lagarde et Caron, grands vicaires du diocèse, ont donné l'absoute.

Après que tous les assistants ont eu jeté l'eau bénite, le cercueil a été hissé sur un char de première classe traîné par deux chevaux, caparponnés, et flanqué de faisceaux de drapeaux.

Les honneurs militaires Huit mille hommes rendaient au gouverneur de Paris les honneurs funèbres. Ils étaient rangés sur l'esplanade des Invalides, dans l'ordre suivant :

Le long de la grille d'honneur, à droite et à gauche de la porte principale, deux bataillons de gendarmes mobile.

Les généraux Campenon et Jeanningros commandant en chefs.

Dans l'espace compris entre les rues de Grenelle et Saint-Dominique étaient rangés les 113^e, 124^e, 82^e et 85^e, 39^e et 130^e de ligne, commandés par les généraux Cloux, de Launay et Mangin; la garde républicaine, les sapeurs-pompiers et le 29^e bataillon de chasseurs, sous les ordres du colonel Paris.

Entre les rues Saint-Dominique et de l'Université, se tenaient les 3^e et 6^e régiments de cuirassiers et les 8^e et 9^e régiments de dragons, sous le commandement du général Thorton, assisté des généraux Ney, de l'Eichingen, et de Kernbé.

Deux batteries d'artillerie stationnaient dans l'avenue du milieu.

Le cortège Après l'office, le cortège s'est fermé. La garde républicaine marchait en tête.

Elle était suivie des brigades Mangin et Mangin, de l'artillerie et de la brigade de Launay.

Puis venait le char entouré de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers.

Les députations s'avancèrent immédiatement après.

Les brigades Cloux, Ney et de Kernbé fermaient la marche.

Ainsi formé, le cortège s'est dirigé vers le cimetière de l'Est.

L'itinéraire Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

Le convoi a suivi le quai d'Orsay, traversé la Seine au pont de l'Aluau, a longé l'avenue du Trocadéro et a stationné auprès du palais. Alors a commencé le défilé.

Les troupes, après avoir fait le tour complet du cimetière, ont été dirigées vers le cimetière de l'Est.

M. O'Donnell regrette de ne pouvoir accepter les déclarations de sir Charles Dilke; et, pour se conformer au règlement, il terminera en proposant une motion.

Il admet qu'il a pu avoir tort en ce qui concerne le gouvernement allemand; mais il ne peut pas retirer les autres parties de son interpellation.

Le président interrompt l'orateur, et dit que des accusations contre cet ambassadeur étranger doivent être soumises à la Chambre sous forme de motion; mais qu'elles ne doivent pas servir de thème à un discours, sous prétexte d'interpellation.

M. O'Donnell continue néanmoins. M. Gladstone l'interrompt et propose une motion tendant à lui interdire la parole.

M. Ghaz, S. Parnell dit qu'il n'éprouve aucune sympathie pour l'interpellation de M. O'Donnell, interpellation qu'il condamne; mais il considère la motion de M. Gladstone comme dangereuse pour la liberté de parole.

Il demande en conséquence,